

Alptis

c 11. 07 Ju 15 07
Assemblée Générale

Nice le 9 octobre 2005 à 9h15



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président Georges COUDERT
2. Election de la Commission de contrôle des pouvoirs
3. Présentation du rapport moral
4. Présentation du rapport financier par la trésorière Nicole GOUDARD
Audition des rapports de la Commission de contrôle financier et des Commissaires aux comptes
5. Approbation des comptes de l'exercice 2004
6. Fixation de la cotisation d'Association pour 2006
7. Renouvellement du Conseil d'Administration
8. Désignation de la Commission de contrôle financier
9. Réponses aux questions posées par écrit

Renouvellement du Conseil d'Administration

Cinq (5) sièges sont à renouveler, ceux de :

- Jean-Paul ALARY
- Gérard BERTRAND
- Guy BROERMANN
- Jean-François CHEVALLIER
- Jean-François CLÉMENT

Un (1) siège est à pourvoir.

Les modalités de candidature au Conseil d'Administration

Elles sont fixées par l'article 9 des statuts.

Il stipule notamment que :

"... les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'Adhérents membres depuis un an au moins... n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite..."

Elles doivent être déposées au siège de l'Association vingt (20) jours au moins avant l'Assemblée Générale..., soit avant le 19 septembre 2005.

Questions à l'Assemblée Générale

Tout Adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale doit le faire par écrit avant le 19 septembre 2005 à l'adresse de l'Association (voir en dernière page). Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration

- Jean-Paul ALARY, Castres, imprimeur en retraite
- Bernard AUDRAS, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable
- Denise BAUDRY, Saint-Malo, avocate en retraite
- Gérard BERTRAND, Nice, prothésiste dentaire en retraite
- Gilbert BIANCHI, Marseille, kinésithérapeute
- Bernard BONNIN, Tours, expert-comptable, Vice-Président Alptis
- Guy BROERMANN, Fabrègues, menuisier en retraite
- Louis BRUN, Saint-Emilion, exploitant viticole
- Henri CHAVOT, Saint-Etienne, kinésithérapeute, Secrétaire Alptis
- Jean-François CHEVALLIER, Chamonix, architecte, Secrétaire adjoint Alptis
- Bernard CHUZVILLE, Lyon, opticien en retraite, Président du GRAP
- Jean-François CLÉMENT, Lyon, avocat, Vice-Président Alptis
- Georges COUDERT, Lyon, géomètre-expert, Président Alptis
- Bernard CROUZOU, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable, Trésorier adjoint Alptis
- FRANCIS DUPONT, Faches-Thumesnil, avocat
- Pierre-Paul ERNST, Colmar, exploitant viticole
- Alain GÉNITEAU, Brest, avocat, administrateur judiciaire, Vice-Président Alptis
- Patrice GIROUD, Grenoble, avocat
- Nicole GOUDARD, Villeurbanne, expert-comptable, Trésorière Alptis
- François LAURENT, Grignon, agent immobilier en retraite
- Hélène LEISER, Bazas, sans profession
- Christian MATHON, Valence, employé de banque
- Robert UNTERREINER, Lyon, professeur d'université en retraite
- Georges VUITTON, Lyon, agent immobilier en retraite, Vice-Président Alptis.

Commission de contrôle

Statuts - article 15

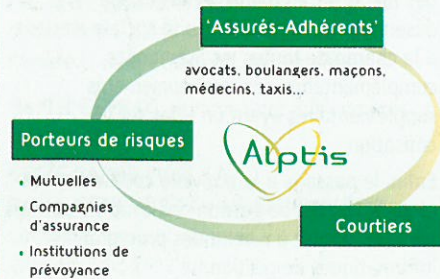
L'Assemblée Générale nomme chaque année une Commission de contrôle composée de cinq (5) membres au moins.

Les membres de cette Commission de contrôle sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration sortant ou en exercice. Ils auront à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, un rapport sur les comptes présentés par les administrateurs.

Alptis, l'assurance équitable

Dès 1976, des travailleurs indépendants se réunissent et fondent l'Association Alptis pour construire des solutions d'assurances de personnes adaptées à leurs besoins. L'arrivée d'un nouvel acteur, associatif et indépendant, était un vrai défi et demeure toujours un phénomène rare dans le monde de l'assurance. 30 ans après, le Groupe Alptis a non seulement acquis une légitimité incontestable, mais il peut également revendiquer des succès probants, succès acquis sans jamais avoir dérogé à ses principes fondateurs.

1. **Un système à but non lucratif**
un réinvestissement systématique des excédents au profit des 'Assurés-Adhérents'.
2. **Une solidité financière**
un risque garanti par les acteurs de l'assurance les plus robustes du marché.
3. **Un rapport qualité/compétitivité reconnu**
des coûts de gestion réduits au minimum, contrôlés par les Associations Alptis.
4. **Un attachement à l'indépendance des solutions**
une liberté de créer des produits, une diffusion par des courtiers indépendants.
5. **La défense des intérêts des 'Assurés-Adhérents'**
une force de négociation vis-à-vis des acteurs de l'assurance.



RAPPORT MORAL

En tant qu'Association à but non lucratif, notre objectif est de vous faire bénéficier des avantages de contrats d'assurance de groupe en Santé et en Prévoyance négociés aux meilleures conditions auprès de divers organismes porteurs de risques entre lesquels nous faisons librement jouer la concurrence.

Vous l'avez compris, notre pérennité et notre force viennent de la taille de notre Association.

C'est pourquoi depuis plusieurs années nous avons fait un pari de croissance dans un environnement en constante évolution et où la concurrence est très présente.

Cette croissance a été au rendez-vous de cette année 2004. Plus de 14 000 nouveaux Adhérents nous ont rejoints, avec une fidélisation constante des Adhérents actuels, traduisant ainsi le succès de nos produits et leur esprit, aussi bien dans nos gammes de couverture Santé complémentaire que dans la Prévoyance et la couverture des emprunteurs.

Pour ce qui est de l'évolution de notre environnement, particulièrement pour nos produits Santé, la loi portant réforme de l'Assurance Maladie a été votée en août 2004 et les décrets d'application sont publiés. L'année 2005 voit, en outre, le démarrage du déploiement de la Classification Commune des Actes Médicaux appelée à remplacer la codification actuelle.

Quels sont les impacts pour vous, Assurés ?

Les principaux impacts sont un renforcement des contrôles de la part de la Sécurité sociale et des mesures financières de responsabilisation (contribution de 1€, majoration du ticket modérateur, parcours de soin recommandé) pour en limiter le déficit.

Mais, dans le même temps, des mesures moins connues de revalorisation des tarifs des actes de soins sont négociées avec le corps médical.

Quels sont les impacts pour vous, Adhérents ?

D'une part, ces mesures de "responsabilité" prises par le Régime Obligatoire ne peuvent être contournées par l'assurance complémentaire, sauf à encourir des sanctions fiscales et sociales.

Par exemple, dans ce cadre, la déduction de 1€ par consultation n'est pas remboursable par la complémentaire.

D'autre part, l'accroissement des tarifs des médecins en même temps que le désengagement de la Sécurité sociale mettent à la charge de toutes les assurances complémentaires des remboursements supplémentaires ayant un effet sur la cotisation.

Enfin, le passage à la nouvelle codification va alourdir le coût de gestion des contrats par une nécessaire mise à niveau des programmes informatiques de gestion.

C'est pourquoi nous faisons face à ces mesures imposées qui ont des conséquences désagréables sur les tarifs, par la mise en place d'une rigueur budgétaire accrue, mais aussi d'une communication qui permet à tous de bien comprendre les enjeux de ces transformations et les choix qui s'imposeront à nous dans l'avenir.

Cette lutte pour une meilleure gestion passe aussi par l'engagement de nos Adhérents. Etre assuré chez Alptis, c'est être Adhérent Militant actif comme tous ceux qui participent à nos Commissions et réunions régionales ou départementales.

En 2004, la Commission animation, très active, s'est réunie une fois par mois au Siège. Elle apporte son soutien à nos Adhérents Militants pour l'organisation de ces réunions : Comités, Conférences, Conférence des Présidents et Congrès annuel.

Le calendrier des rencontres a été très dense cette année avec 50 réunions de Comités et 17 Conférences.

La Conférence des Présidents de Comités, traditionnel rendez-vous du mois d'avril, a accueilli 50 Présidents de Comités.

Le Congrès connaît un vrai succès avec une participation de 500 Adhérents autour de thèmes choisis par vous.

En 2004, plus de 2 000 Adhérents actifs ont fait le succès de ces rencontres.

- La *Commission animation* a apporté également son concours à l'édition des trois numéros du journal Adhérent DE VOUS À NOUS que vous avez tous reçu, ainsi qu'au journal LIAISON qui est le lien entre les membres des Comités.
- La *Commission sociale* s'est réunie 4 fois au cours de l'année avec l'aide de notre assistante sociale. Le nombre de dossiers de demande d'aide d'Adhérents en difficulté est en progression de 15 % par rapport à l'année dernière.
- La *Commission financière*, composée de cinq adhérents professionnels du chiffre et de cinq représentants du Conseil d'Administration, s'est réunie cinq fois cette année et a apporté son expertise au Conseil d'Administration de votre Association dans le domaine financier.
- La *Commission qualité* apporte son concours au maintien de la qualité de service et à l'amélioration de la satisfaction des Adhérents, aidée en cela par l'étude annuelle de satisfaction réalisée auprès de vous.
- La *Commission technique* est votre relais en ce qui concerne l'évolution des garanties proposées dans un environnement en pleine mutation.

Toutes ces structures participatives sont composées d'Adhérents bénévoles venant de tous les horizons professionnels ou géographiques et nous souhaitons que ce bilan vous donne envie de rejoindre l'ensemble

de ces Adhérents Militants actifs en intégrant le Comité de votre département ou l'une de nos Commissions.

Vous l'avez sans doute remarqué dans nos différents supports, notre image a évolué et nous avons adopté une nouvelle représentation visuelle qui traduit notre relation basée sur le respect, la confiance et la transparence : LE CŒUR.

Nous l'avons ensuite déclinée dans l'ensemble de notre communication associative, institutionnelle et commerciale.

L'Observatoire Alptis, qui contribue à nous faire connaître et à constituer des références incontournables sur les thèmes de la Protection Sociale, a publié sa lettre n°18 qui traitait du sujet des retraites chez les travailleurs indépendants. L'Observatoire a également organisé un concours primé à destination des étudiants de Master, les invitant à présenter leur mémoire de fin d'études ayant trait à la Protection Sociale des travailleurs indépendants.

L'année 2004 a donc été très enrichissante et nous conforte dans notre fierté de porter haut notre originalité d'Association indépendante en nous montrant efficaces et solidaires.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT FINANCIER

Comme chaque année, nous vous soumettons les comptes de l'Association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'Association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filles Alptis Assurances et Mateo. Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. En ce qui concerne les comptes du Groupe, les comptes Alptis Assurances ont été établis en engagements : le chiffre d'affaires est généré au moment de l'émission des primes d'assurances et non plus à la date de l'encaissement de ces primes.

ASSOCIATION ALPTIS

Compte de résultat Produits

Les droits d'entrée progressent de 26 % avec l'arrivée de 14 430 nouveaux Adhérents essentiellement en Santé avec le succès des garanties ANGEVA. C'est le signe d'une croissance retrouvée. Les cotisations d'Association sont en ligne avec l'évolution du portefeuille de + 2 %. Les produits financiers subissent la faiblesse des taux de placement et sont en baisse par

rapport à l'année 2003. Globalement, les recettes progressent de 1 % à 2 467 289 €.

Charges

Le compte de résultat met en évidence la volonté de redynamiser la vie associative avec l'accroissement du nombre de conférences et de réunions de Comités. L'animation de l'Association a consommé cette année 42 % des recettes, contre 29 % en 2003. Nous avons mis en œuvre un plan de développement qui a consommé cette année 25 % des recettes, contre 22 % en 2003 ; il traduit notre volonté de croissance. Le contrôle des frais de fonctionnement se traduit au contraire par une baisse de leur montant à 31 % contre 34 % des recettes.

Le résultat est excédentaire et il ressort à 7 609,19 € après impôts.

Bilan

L'actif immobilisé tient compte essentiellement

- des titres Alptis Assurances 10 931 771 €
- des titres de la SCI Alptis Immobilier 1 088 432 €
- des titres de la SCI Les Mansardes 246 100 €
- des titres de la société Mateo 740 €

L'actif circulant intègre une créance de 231 307 € d'impôt sur les sociétés, conséquence de l'intégration fiscale.

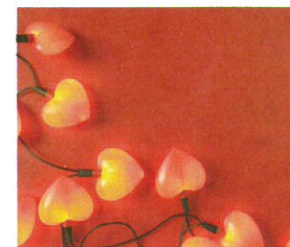
Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont d'un montant de 4 147 386 € contre 3 836 670 € en 2003. Le passif est constitué pour 94 % des capitaux propres de l'Association. Le total du bilan est de 16 741 778 €.

GROUPE ALPTIS

Comme chaque année, les tableaux du "Groupe Alptis" regroupent les comptes de l'Association, de sa filiale Alptis Assurances, de Mateo et des Sociétés Civiles Immobilières afin de mettre en évidence la gestion du Groupe. Pour établir ces tableaux, les éléments réciproques tant en produits qu'en charges ont été éliminés.

Compte de résultat

Les produits sont constitués principalement des commissions dues à Alptis Assurances par les porteurs de risques pour la gestion du portefeuille. Ces produits sont en progression de 12 %. Les achats et charges externes intègrent les projets d'évolution et d'adaptation d'Alptis Assurances pour un montant de 1 944 k€. Les salaires et charges incluent l'arrivée de nouvelles compétences. Nous avons doté, dans le résultat exceptionnel, une provision de 307 924 € pour mise en œuvre de la Classification Commune des Actes Médicaux. Le résultat, après financement des projets d'un montant de 2 102 060 € et impôt sur les bénéfices, est de 257 687 €.



Bilan

L'actif comprend les terrains et immeubles ainsi que le matériel d'exploitation d'Alptis Assurances. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités sont d'un montant de 29 699 517 €. Les capitaux propres comprennent l'ensemble des capitaux appartenant en propre au Groupe. Les dettes sont essentiellement des dettes liées à la gestion et dont l'échéance est à très court terme. Le total du bilan a fortement progressé depuis l'exercice 2003. En effet, suite à un changement de présentation comptable, les émissions de primes 2005 réalisées en décembre 2004, apparaissent cette année en créances, à l'actif du bilan et sont compensées au passif, par les produits constatés d'avance.

Vous avez à vous prononcer sur les comptes de l'Association pour lesquels nous vous demandons un quitus et l'affectation au fonds social de l'excédent, soit 7 609,19 €.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Alptis tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues

pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III • Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Daniel GINHAC, Commissaire aux comptes Lyon, le 1^{er} juin 2005

ORFIS BAKER TILLY SA, Bruno GENEVOIS, André FLUCHAIRE Commissaires aux comptes Villeurbanne, le 1^{er} juin 2005

ASSOCIATION ALPTIS

en euros

COMPTE DE RÉSULTAT	2004	2003	2002
Cotisations d'association	2 063 447	2 018 493	2 034 477
Droits d'entrée	137 010	107 543	84 630
Produits financiers	90 988	147 221	112 171
Revenus des SCI	134 941	129 745	121 993
Produits divers et exceptionnels	40 903	42 367	197 449
RECETTES	2 467 289	2 445 369	2 550 721
ANIMATION	1 048 083	711 327	756 682
Commission animation	837 190	554 486	588 754
Frais de fonctionnement	32 082	14 944	10 627
Comités départementaux	265 340	192 314	199 870
Réunion des présidents	30 781	19 225	15 993
Congrès	508 987	328 002	362 264
Commission contrôle financier	2 738	1 895	2 304
Commission technique	388	425	566
Commission sociale	206 004	152 226	163 963
Commission qualité	1 763	2 295	1 096
ADMINISTRATION	25 804	24 369	37 398
Conseil	24 419	22 675	34 080
Bureau	1 385	1 693	3 318
FONCTIONNEMENT	755 690	838 844	891 974
Imprimés	140 030	127 268	118 881
Frais généraux	415 816	375 644	376 414
Salaires	91 976	175 616	185 170
Charges sur salaires	54 927	114 127	129 466
Impôts et taxes	9 445	10 680	10 494
Amortissements	11 325	16 808	7 785
Charges diverses	29	12	462
Charges exceptionnelles	32 142	18 690	63 302
DÉVELOPPEMENT	614 323	540 619	498 932
DÉPENSES	2 443 900	2 115 159	2 184 986
EXCÉDENT avant impôt	23 389	330 210	365 736
Prime participation salariés	—	2 130	18 293
Impôts sur les bénéfices	15 780	102 855	116 385
EXCÉDENT après impôt	7 609	225 225	231 058

BILAN	2004	2003	2002
Actif			
Immobilisations incorporelles	6 231	15 484	1 505
Immobilisations corporelles	3 797	4 371	7 398
Immobilisations financières	12 267 041	12 267 041	12 697 503
Créances	276 746	861 347	336 663
Disponibilités	4 147 386	3 836 670	3 230 669
Comptes de régularisation	40 577	180 204	111 816
Total	16 741 778	17 165 117	16 385 554
Passif			
Fonds associatif	15 637 496	15 412 271	15 181 213
Fonds de secours	60 980	60 980	60 980
Excédent exercice	7 609	225 225	231 058
Amortissements dérogatoires	6 123	15 375	1 398
Dettes	1 024 957	1 444 804	905 951
Comptes de régularisation	4 613	6 463	4 954
Total	16 741 778	17 165 117	16 385 554

GROUPE ALPTIS (Groupe : Alptis + Alptis Assurances + SCI + Mateo)

Comptes agrégés en euros

COMPTE DE RÉSULTAT	2004	2003	2002
Produits			
Cotisations d'association	2 063 447	2 018 493	2 034 477
Droits d'entrée	137 010	107 543	84 630
Commissions brutes	33 201 315	29 434 259	26 655 052
Loyers	5 717	5 717	16 448
Autres produits	1 267 288	142 522	170 801
Transfert de charges	113 770	40 865	24 182
Total	36 788 546	31 749 398	28 985 590
Charges d'exploitation			
Salaires et charges	10 865 394	9 583 177	8 201 998
Amortissements et provisions	2 105 928	1 776 899	885 897
Impôts et taxes	1 317 020	1 245 393	996 495
Autres charges d'exploitation	22 708 910	18 770 806	15 991 857
Total	36 997 251	31 376 274	26 076 247
Résultat d'exploitation	-208 705	373 123	2 909 343
Produits financiers	743 869	1 002 968	711 253
Charges financières	6 856	17 395	8 740
Résultat financier	737 013	985 573	702 513
Résultat courant	528 308	1 358 696	3 611 856
Produits exceptionnels	266 051	1 144 546	292 113
Charges exceptionnelles	297 953	853 022	1 096 572
Résultat exceptionnel	-31 902	291 523	-804 459
Participation des salariés	—	18 052	232 379
Impôts sur les bénéfices	238 719	471 209	953 545
Excédent	257 687	1 160 959	1 621 473

BILAN	2004	2003	2002
Actif			
Actif immobilisé	5 425 370	5 315 734	5 576 026
Actif circulant	73 178 261	27 879 572	26 279 035
Comptes de régularisation	488 080	551 637	520 508
Total	79 091 711	33 746 944	32 375 569
Passif			
Capitaux propres	18 953 626	17 774 569	16 247 364
Excédent exercice	256 985	1 158 044	1 589 470
Intérêts minoritaires	10 016	9 315	7 690
Provisions	1 766 806	1 742 215	1 008 483
Dettes	23 494 653	12 975 961	13 463 249
Comptes de régularisation	34 609 624	86 840	59 313
Total	79 091 711	33 746 944	32 375 569

COTISATIONS D'ASSOCIATION 2006

Il est proposé de conserver les mêmes montants qu'en 2005
Droit d'entrée : 11,00 €

COTISATION	PRÉVOYANCE	SANTÉ	
		de base	supérieure
annuelle	10,80 €	18,00 €	29,40 €
semestrielle	5,40 €	9,00 €	14,70 €
trimestrielle	2,70 €	4,50 €	7,35 €
mensuelle	0,90 €	1,50 €	2,45 €

Le baromètre de satisfaction des Adhérents

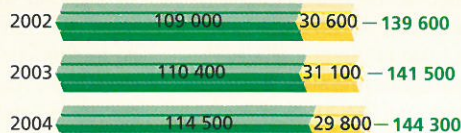
Chaque année, un échantillon représentatif de 600 Adhérents est interrogé par téléphone pour mesurer votre satisfaction. 56 questions détaillées permettent de préciser les points à améliorer. Voici le résultat de décembre 2004.

93,3%
Satisfaction globale

Les émissions de cotisations d'assurance du Groupe Alptis (en millions d'euros)



L'évolution du nombre des Adhérents du Groupe Alptis



Association Alptis + autres associations confiant leur gestion à Alptis Assurances

Autres associations du Groupe Alptis

Association Alptis

ALPTIS • Association Lyonnaise de Prévoyance des Travailleurs Indépendants, des Isolés et des Salariés

Association Loi 1901 enregistrée sous le n° 12124 à la Préfecture du Rhône

33, cours Albert-Thomas • 69445 LYON CEDEX 03 • Tél. 04 72 36 16 16 • Fax 04 72 36 16 34 - Contact : association@alptis.fr • www.alptis.org